



Inflation à +5% ...

Maintenant ça suffit, augmentons les salaires !!

A la SNCF, la question du pouvoir d'achat n'aura pas attendu la forte hausse des prix pour être au cœur des préoccupations des cheminot-e-s et ce, quel que soit leur statut. Après 7 ans de gel salarial, la direction SNCF a annoncé en décembre 2021 une 8^{ème} année de disette salariale, une prime « Covid » et des mesures de grilles avec une (*petite*) augmentation de la prime de travail pour 2022. Face à la hausse démentielle des prix du début d'année 2022, elle annonce une prime carburant de 100€ et une prime d'intéressement mais cela reste largement insuffisant pour permettre aux salarié-e-s de la SNCF de faire face.

Le SMIC augmente, mais pas nos salaires !!

Le 1^{er} mai 2022, pour tenter de suivre l'inflation, le SMIC a augmenté de 2,65% pour se porter à 19746€ ... En un an, celui-ci aura augmenté de 1092€ annuels. **A l'inverse, côté ferroviaire, rien de neuf à l'horizon.** Les traitements de base des grilles statutaires à l'exécution et maintenant pour une bonne partie de la maîtrise sont en dessous du SMIC. Il faut y intégrer les primes de travail pour dépasser celui-ci, c'est inacceptable !

Des augmentations de prix supérieurs à 10% !!

Fin avril sur un an, les augmentations des produits alimentaires sont vertigineuses : les pâtes + 15,31 % ; les viandes surgelées + 11,33 % ; les farines + 10,93 % ; les huiles + 9,98 % ; les moutardes + 9,26 % ; le café + 8,16 % ; les viandes hachées + 7,91 % ; les semoules et céréales d'accompagnement + 7,47 %... **Et pour nos salaires, c'est 0% !**

Les patrons veulent nous faire attendre, pourtant de l'argent, il y en a !!

Les patrons de la branche ferroviaire jouent la montre, les patrons de la SNCF veulent faire un « point » en juin pour voir de quelles marges de manœuvre ils disposent ... Et pendant ce temps, les salarié-e-s du ferroviaire souffrent et ne bouclent plus leurs fins de mois. **Nous n'attendons pas davantage, il faut des mesures rapides et urgentes, d'augmentation de l'ensemble des grilles salariales pour les statutaires et contractuel-le-s. Ce n'est pas une question de moyens, c'est une question de politique salariale !**

En 2021, nos salaires représentaient 37 % du chiffre d'affaires de la SNCF. C'était 40% en 2018, 44,7 % en 2012... 51,3 % en 2000... et 78,5% en 1980. Il y a 50 ans, sur 8 heures de travail, seulement 3 heures étaient nécessaires au paiement de notre travail, les 5 suivantes représentaient déjà la plus-value pour l'entreprise. Aujourd'hui, avec l'augmentation constante de la productivité, ce temps a fortement diminué, les cheminot-e-s sont donc fondé-e-s à revendiquer une part plus grande de la richesse produite par leur travail.

Comme pour les dix plus hauts salaires de l'entreprise qui ont vu leur rémunération augmenter de 10 400 euros par mois en dix ans pour se porter à une moyenne de 36 400€ mensuels, soit une augmentation de plus de 30% en dix ans !



La question des salaires à la SNCF n'est pas une question d'argent, C'est une question de politique salariale car de l'argent, il y en a !!

La Fédération SUD-Rail exige que nos patrons ouvrent des négociations salariales Immédiates au niveau du groupe !!

Les cheminot-e-s doivent être augmenté-e-s !!